

Les signes du Placard

PAR

Jean CLOTTE, Louis DUPORT, Valérie FERUGLIO

La grotte du Placard, anciennement appelée Grotte de Rochebertier, fut découverte par Jean-Louis Fermond qui y fouilla entre 1864 et 1880, après avoir loué la grotte à son propriétaire, M. Metifeux. Fermond lui-même laissait fouiller n'importe qui... moyennant 50 centimes par jour. Il sous-loua une partie de la grotte et du talus à A. de Maret qui y œuvra concurremment à lui, surtout par ouvriers interposés, de 1876 à 1880, et poursuivit ensuite ses travaux jusqu'en 1890. Ce fut de Maret qui connut le mieux le gisement et y travailla le plus intensément. G. Chavet, puis A. Masfrand à la fin du siècle y menèrent des recherches et donnèrent des descriptions qui diffèrent assez fortement de celles de leurs prédécesseurs. L'indigence des publications, même en tenant compte de l'époque, a souvent été mentionnée et à juste titre déplorée.

Par la suite, d'innombrables "chercheurs" se succédèrent sur les lieux sans, pour la plupart, laisser de comptes rendus (sur l'histoire du Placard, cf Duport, 1989, p. 104-107 ; *id.*, 1990).

En 1958 et jusqu'en 1963, l'abbé J. Roche entreprit des fouilles autorisées. Dans la grotte elle-même, il ne découvrit que des brèches magdaléniennes en position très haute, et il consacra surtout ses efforts au Moustérien du talus extérieur. Il vida la grotte de ses déblais anciens (fig. 2) et, à l'issue de ses travaux, recombina partiellement la cavité avec ces mêmes déblais, qui firent pendant longtemps le bonheur des fouilleurs clandestins et autres braconniers du silex.

La Grotte du Placard est située sur la rive gauche de la Tardoire, à 17 m à peine au-dessus de son niveau habituel et à 42 m de la rivière. Elle s'ouvre au Sud-Est dans une falaise de calcaire bajocien. Il s'agit en fait d'un vaste abri au large porche (près de 10 m), qui mesure à peine 18 m x 14 m dans ses plus grandes dimensions, pour une hauteur de l'ordre de 10 à 12 m. Il est prolongé à droite par deux diverticules étroits (2 à 3 m) et peu étendus, en particulier le premier, et à gauche par une galerie plus importante surtout par sa longueur (une quarantaine de mètres x 2 à 4 m de large).

Telle se présente la grotte dans son état actuel (fig. 3). Mais, avant les fouilles du XIX^e siècle, elle était presque entièrement remplie, jusqu'à 1,70 m de



Fig. 1. La Grotte du Placard en 1850, d'après un dessin de J.-L. Fermond. L'auvent était à moins de 2 m du sommet du remplissage.



Fig. 2. La Grotte du Placard en Octobre 1962 après les travaux de J. Roche. L'entrée de GLD est alors entièrement comblée. Cliché L. Duport.

la voûte, par les couches archéologiques (fig. 1). Des descriptions et des coupes trop imprécises et souvent contradictoires des premiers fouilleurs, il ressort cependant que le remplissage devait avoir près de 10 m d'épaisseur, et que la stratigraphie comprenait du Moustérien, du Solutréen à feuilles de laurier mais sans pointes à cran, du Solutréen supérieur à pointes à cran extrêmement nombreuses, plusieurs niveaux magdaléniens, un niveau holocène à poteries.

L'on sait que A. de Mortillet se basa sur les observations de A. de Maret pour affirmer la postériorité du Magdalénien par rapport au Solutréen, et que l'abbé Breuil utilisa les collections issues du Placard pour établir *a posteriori* la succession des stades du Magdalénien inférieur (Taborin et Thiébaut, 1988, p. 839-840).

Il va sans dire que les déblais des fouilleurs du XIX^e siècle étaient truffés de silex et autres vestiges. La grotte, non protégée, attira donc les pillards qui creusèrent d'énormes cratères tant dans son remplissage que dans le talus extérieur. Cette situation déplorable incita l'un de nous (L.D.) à solliciter une autorisation de sauvetage en 1987 pour reprendre les déblais, combler les cratères et assainir la cavité. A la suite de ces travaux, l'enlèvement d'un amas de déblais contre la paroi gauche permit à L. Duport de mettre au jour, en Juillet 1988, une importante section de paroi ornée et le départ de la galerie dite GLD avec un important remplissage en place.

Le Directeur des Antiquités, J.-C. Papinot, fut immédiatement alerté, et à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication (Sous-Direction de l'Archéologie de la Direction du Patrimoine), une mission de contrôle eut lieu le 15 Octobre 1988, par M. Lorblanchet et J. Clottes, en présence de l'inventeur, de J.-C. Papinot et de F. Lévêque. Les travaux dont nous donnons ici un premier compte rendu furent entrepris en Août 1990, à la demande de la Sous-Direction de l'Archéologie. Entre temps, une grille solide fermant la grotte fut posée grâce à l'action de la Direction des Antiquités et de la Conservation des Monuments Historiques de Poitou-Charente¹.

1. Nos travaux purent avoir lieu grâce aux subventions de la Sous-Direction de l'Archéologie et du Conseil Général de la Charente. Le C.E.S. de Montbron offrit l'hospitalité de ses locaux aux fouilleurs pendant le mois d'août 1990. Les propriétaires du Placard, M. et Mme L. Arouet, de Saint-Sornin, nous ont autorisés à procéder aux travaux nécessaires. J.-C. Papinot et F. Lévêque, de la Direction des Antiquités de Poitou-Charentes, nous ont prêté un matériel bien utile. N. Aujoulat, du Centre National de Préhistoire de Périgueux, a réalisé la couverture photographique intégrale, à la chambre, du principal panneau orné. A toutes les personnes qui nous ont aidés, nous adressons nos vifs remerciements, sans oublier nos fouilleurs, et particulièrement : René Laville, pour les travaux pénibles menés avant, pendant et après la fouille ; Yannick Le Guillou qui, non content de participer de bout en bout à nos travaux, a bien voulu prendre en charge tout ce qui touche à la technique et à l'organisation matérielle ; il a aussi apporté son aide à F. Rouzaud pour dresser un plan très précis de la grotte et y installer le carroyage ; enfin, Sébastien Lacombe participa lui aussi très activement à la fouille et accepta de mettre au net les plans et les relevés de coupes qui figurent dans ce rapport (et quelques autres...). A tous, nous exprimons notre reconnaissance.

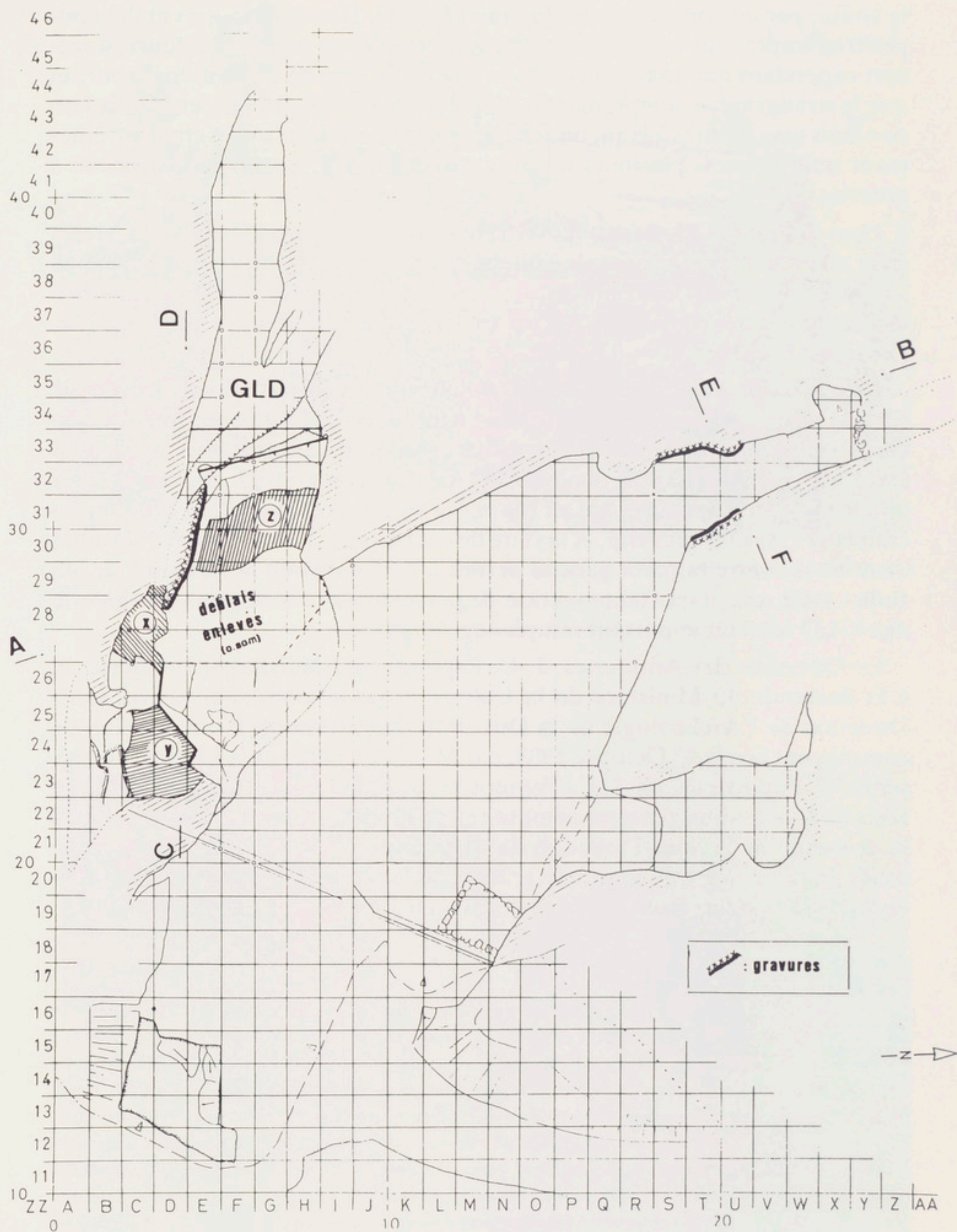


Fig. 3. Plan de la Grotte du Placard avec le carroyage. Situation des différentes Zones fouillées (X, Y, Z, GLD) et des gravures. Les axes AB, CD, et EF sont ceux des coupes et projections publiées ci-après. *Topographie F. Rouzaud et J.-L. Le Guillou.*



Fig. 4. Les travaux menés en 1990. La paroi ornée, en cours de relevé, est en majeure partie recouverte d'une bâche qui la protège des poussières. Au-dessus, la Zone X est en cours de fouille. La Galerie Louis Duport (GLD) n'est pas visible, à droite de la paroi ornée. *Cliché L. Duport.*

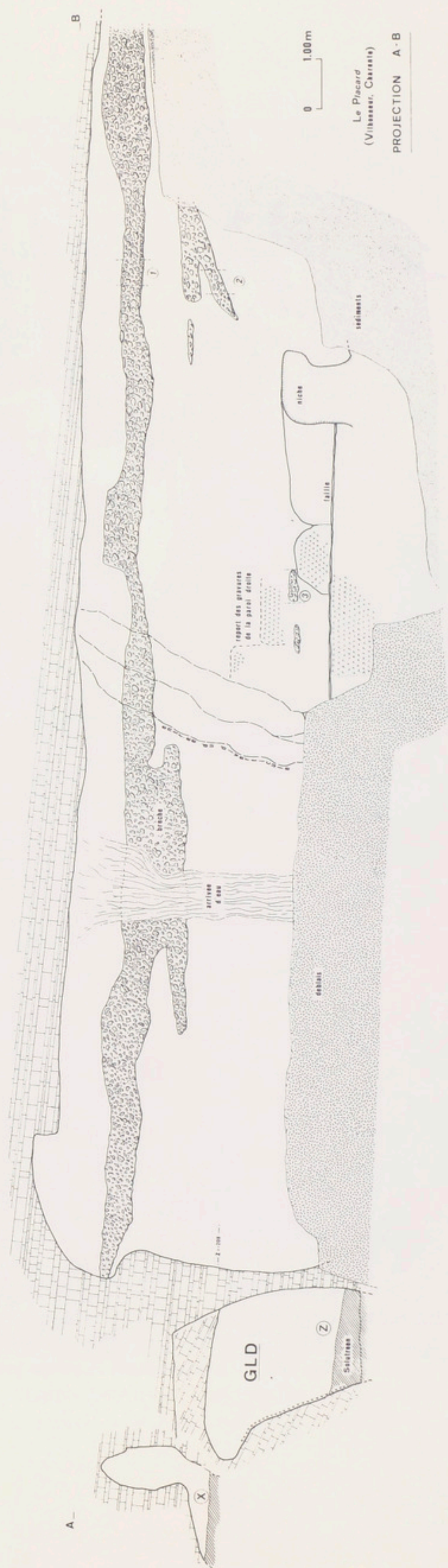


Fig. 5. Projection AB montrant la relation entre la paroi ornée, le Solutréen de la Zone Z, les brèches magdaléniennes en hauteur et les gravures de part et d'autre de la Galerie de Droite. *Relevé J. Clottes et S. Lacombe.*

ATTRIBUTION CULTURELLE DES GRAVURES

Dès qu'il fut établi que des couches en place subsistaient dans le couloir situé dans le prolongement de la paroi ornée, l'un des buts essentiels de nos travaux devint l'établissement de relations, si faire se pouvait, entre celle-ci et les remplissages conservés, au cas où ils amèneraient des éléments de datation.

Notre stratégie de recherche a donc été de localiser aussitôt que possible ce qui restait en place, de rafraîchir les coupes, d'en établir des relevés précis, de nous assurer de la nature des niveaux, et de relier les divers habitats préservés entre eux et avec la paroi gravée, au moyen de coupes et de projections (fig.5 et 7).

Assez vite, nous constatâmes que les couches conservées au plus près de la paroi ornée étaient exclusivement solutréennes, et que ce Solutrén supérieur à pointes à cran, bien que tronqué par les fouilles anciennes, arrivait à moins de 0,30 m des gravures les plus basses. D'autre part, bien que la liaison entre les ensembles Z et GLD n'ait pu être établie, faute de temps, au cours de cette première campagne, tout donne à penser que les niveaux en Z (6 dont 4 du Solutrén supérieur et deux plus ou moins stériles) sont sous-jacents en tout ou partie aux 14 couches repérées en GLD ; or, dans cette zone, à partir de la couche 8 à tout le moins, nous avons affaire à un Solutrén supérieur. Cela signifie que si l'ensemble Z fut surmonté de couches à présent disparues sous les pioches de nos prédécesseurs, comme cela est des plus vraisemblables, plusieurs de ces couches continuaient la séquence solutréenne et avaient même peut-être recouvert les gravures les plus basses.

Nous en tirâmes la conclusion que, contrairement à notre impression première basée sur les caractères stylistiques, la paroi gravée était sans doute l'œuvre des Solutréens.

Nous en eûmes la confirmation tout à la fin de la campagne lorsque plusieurs blocs détachés soit du plafond soit de la paroi droite furent mis au jour au sein de la couche 14 (Solutrén supérieur), car l'un d'eux, assez volumineux, avait sa face inférieure couverte de gravures. Or les couches qui le scellaient étaient également du Solutrén supérieur. Un autre bloc gravé fut également trouvé dans la couche 4b, d'appartenance culturelle indéterminée de même que celles la séparant de la couche 8 solutréenne (fig.8 et 9).

Des effondrements eurent lieu à diverses époques dans cette zone car le calcaire local est extrêmement gélif et se délite naturellement en blocs, même de nos jours. Pour des raisons d'exposition, c'est sur la paroi droite de la galerie que ces phénomènes présentent la plus grande ampleur, tandis que la paroi gauche, celle qui est ornée et conservée, fut relativement épargnée. La coupe de la galerie GLD montre ce phénomène à l'évidence (fig.9). D'ailleurs, nous avons mis au jour plusieurs blocs gravés identiques dans les déblais, prouvant que des surfaces ornées relativement importantes furent anciennement détruites par délitage de la paroi.

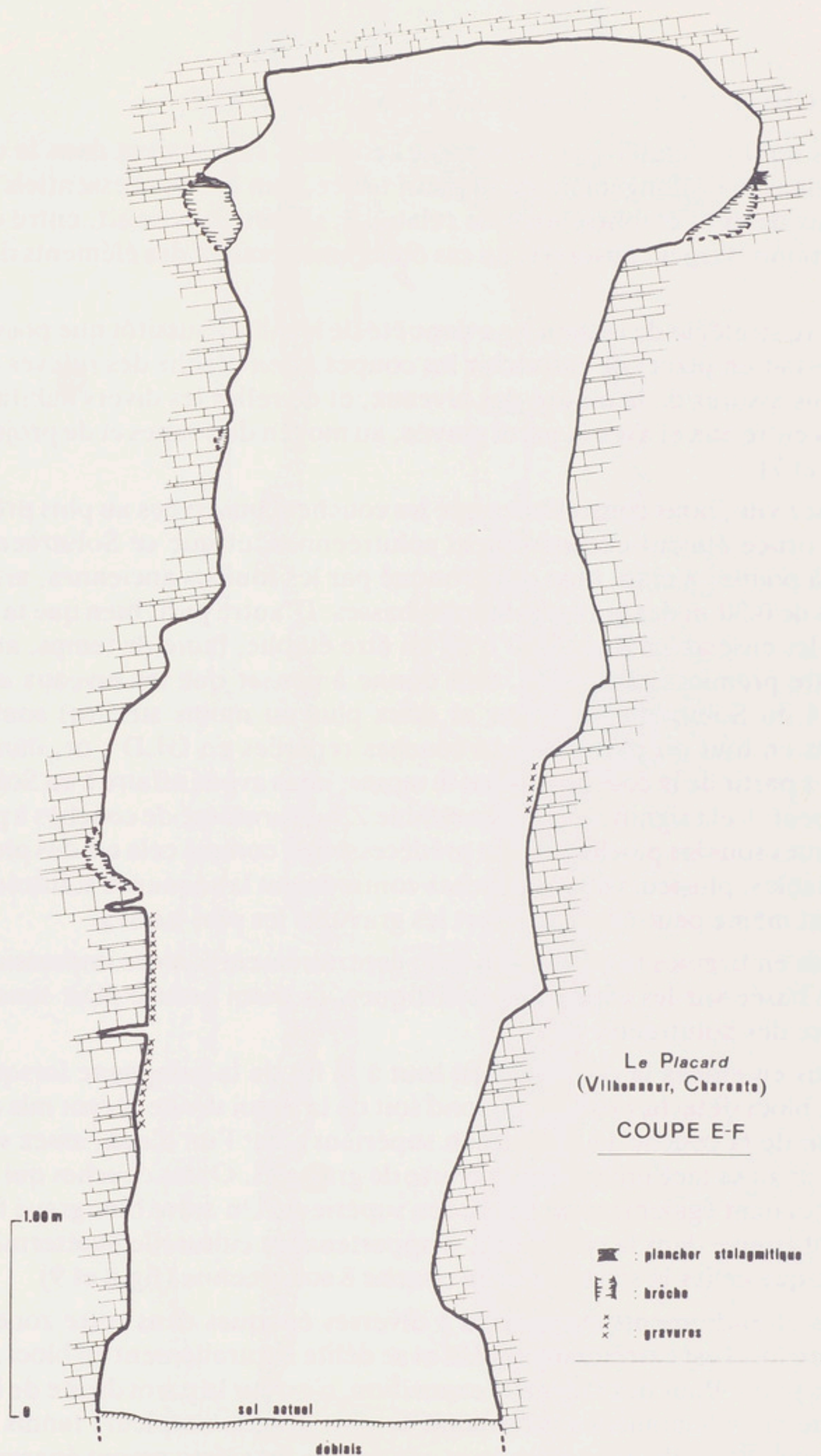


Fig. 6. Coupe de la galerie de Droite, avec la localisation des gravures et des brèches magdaléniennes. Relevé J. Clottes, S. Lacombe et J.-L. Le Guillou.

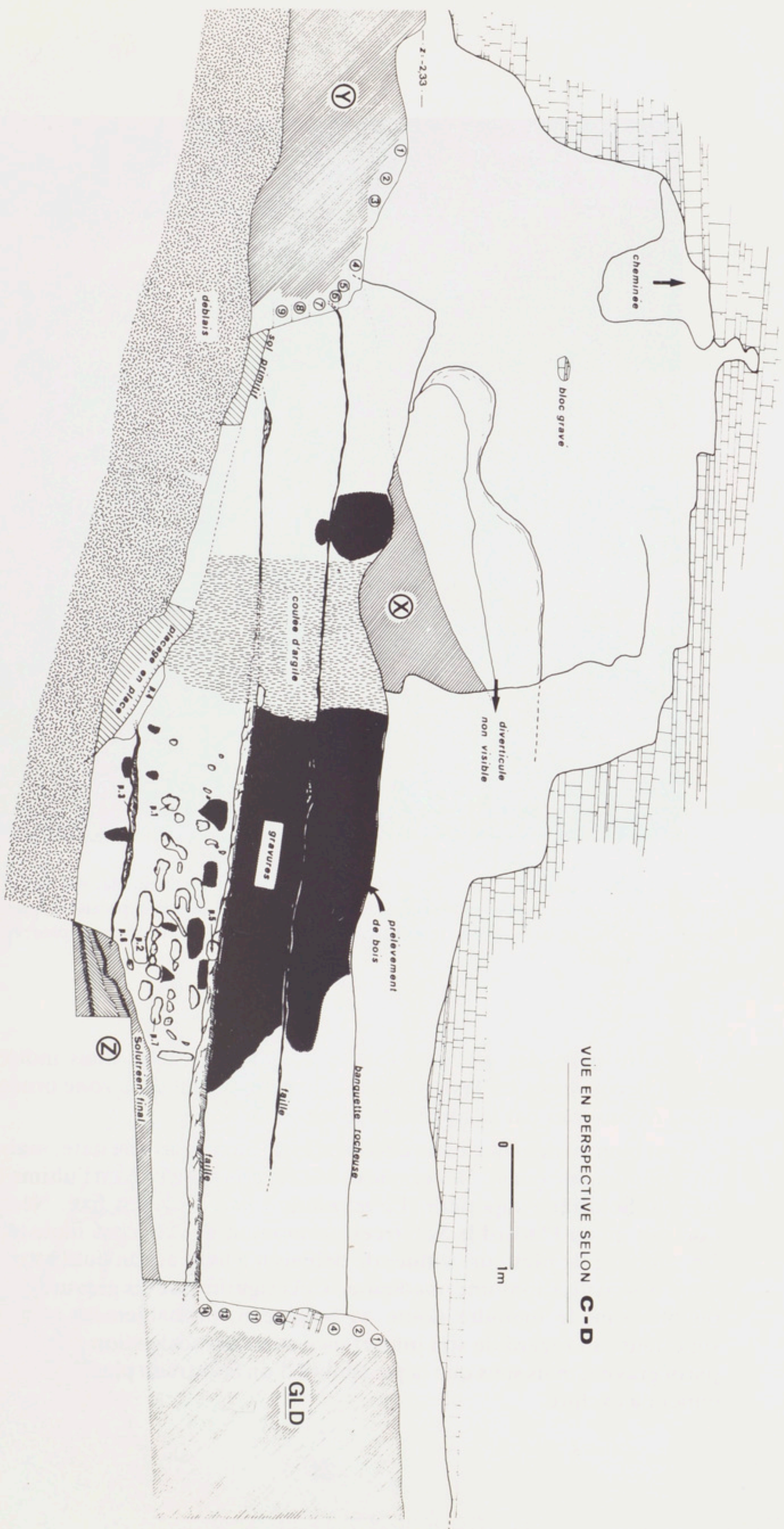


Fig. 7. Projection CD où sont mises en relation, de gauche à droite, la stratigraphie de la Zone Y, la paroi ornée, les couches solutréennes de la Zone Z, la stratigraphie de GLD au tout début des fouilles. *Relevé J. Clottes et J.-L. Le Guillou.*



Fig. 8. L'entrée de GLD. Au premier plan, la Zone Z en cours de fouille. Au second plan, les carrés 33 en cours de fouille, au niveau de la couche 8. Dans la coupe apparaissent plusieurs gros blocs effondrés ; celui de droite, approximativement au milieu de la photographie, était gravé. Cliché L. Duport.

D'autre part, des gravures isolées et indéchiffrables mais indiscutables furent découvertes sur la paroi dans le prolongement de la zone ornée principale, *recouvertes* par la couche 14 solutréenne.

Il est bien évident que cette découverte ne donne pas une date, mais fournit un *terminus ante quem* : les gravures ont été effectuées avant l'ultime occupation du Solutrénien supérieur. Le *terminus a quo* n'est pas fixé. Néanmoins, l'on sait qu'au Placard le Solutrénien surmontait des couches moustériennes. Le tamisage de plusieurs tonnes de déblais n'a livré aucun outil attribuable à l'une des civilisations intermédiaires. Cela signifie que les gravures sont attribuables sans le moindre doute au Solutrénien, probablement au Solutrénien supérieur, au regard de son importance et de sa localisation par rapport à la paroi gravée, mais sans que la possibilité d'un Solutrénien plus ancien soit totalement à exclure.

GLD

STRATIGRAPHIE INITIALE

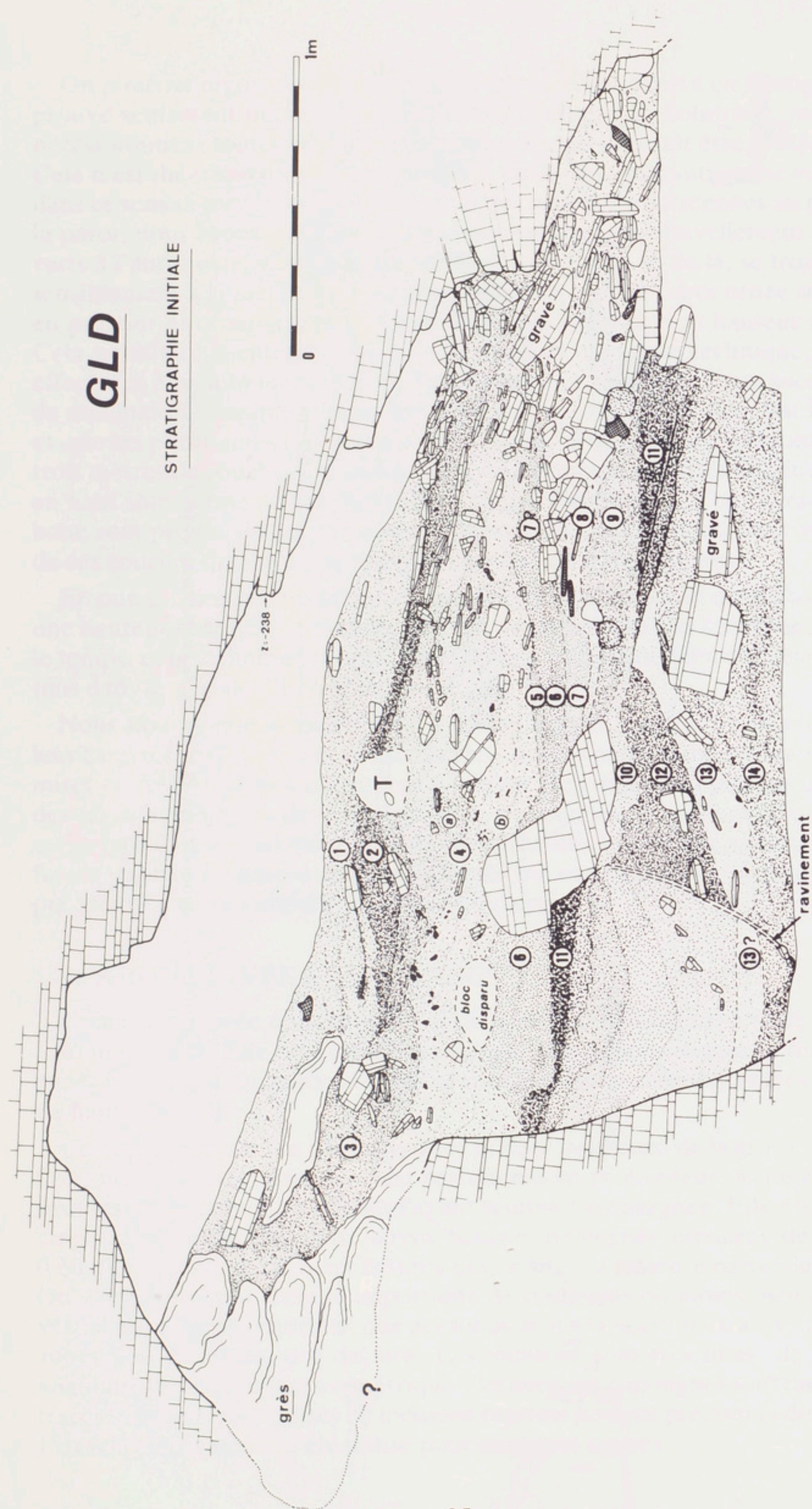


Fig. 9. Coupe de GLD, avec la stratigraphie telle qu'elle nous est apparue au tout début des travaux. Deux blocs effondrés, visibles dans la coupe, se sont révélés gravés. *Relevé J. Clottes.*

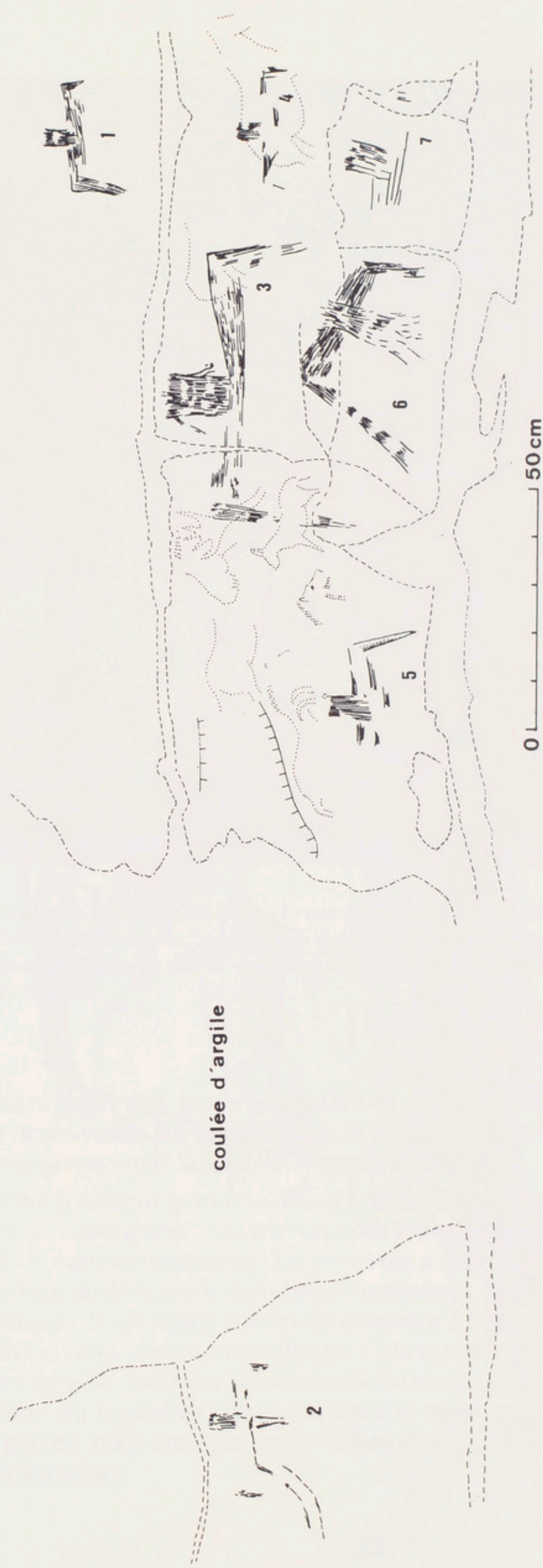


Fig. 10. Répartition des signes de type Placard sur la paroi ornée. Relevé V. Feruglio.

On pourrait ergoter et objecter que le bloc décoré trouvé en stratigraphie prouve seulement que *des* gravures furent réalisées au Solutrén, mais pas nécessairement toutes et qu'une partie des décors pourrait être postérieure. Cela n'est théoriquement pas impossible, mais nos observations ne vont pas dans ce sens. En effet, outre la situation des couches solutréennes au pied de la paroi, nous avons constaté que les panneaux gravés nouvellement découverts à l'autre extrémité de la grotte, c'est-à-dire à 14 m de là, se trouvaient sensiblement à la même hauteur absolue que la grande paroi ornée signalée en premier et occupaient à peu près la même superficie en hauteur (fig.5). Cela signifie bien entendu que les œuvres d'art, de même technique, furent effectuées à un moment précis de l'occupation et non pas sur une succession de millénaires, puisque les couches d'habitat se sont amoncelées par la suite et que les plus hautes des gravures de la paroi droite étaient surmontées de trois mètres de couches archéologiques, le Magdalénien supérieur étant tout en haut sous forme de brèches (fig.6). Des essais de datage par le radiocarbone sont prévus sur les os conservés dans quelques placages, seuls vestiges de ces couches qui devaient couvrir la totalité du Magdalénien.

En outre, comme nous allons le voir, le principal panneau orné n'avait pas une hauteur telle que l'on puisse en déduire une réalisation échelonnée dans le temps, et la technique comme l'imbrication et la dispersion des sujets vont tous dans le sens de l'homogénéité.

Nous nous sommes longuement étendus sur ces conditions en raison de leur caractère exceptionnel. Il est très rare que des parois ornées puissent être mises en relation avec des couches d'habitat bien datées, et plus encore que des effondrements ou des superpositions de couches permettent de corroborer ce type d'observations et de fixer avec précision le moment où les gravures furent tracées. La nature des grands signes qui constellent le panneau principal accroît encore l'intérêt de cette découverte.

LA PAROI GRAVÉE ET SES SIGNES

La surface gravée pour le moment mise au jour s'étend sur 5 m de long et 1,90 m de haut. Elle est relativement plane. Le sommet à gauche forme un palier horizontal sur le bord duquel se trouvent les dernières gravures en partie haute (fig.10).

Cette large bande fait contraste avec le reste des parois de la grotte. Sa surface, bien que très fissurée, n'est pas altérée en profondeur, le long séjour sous les sédiments et les déblais l'ayant semble-t-il épargnée. Elle est barrée longitudinalement par deux larges fissures rectilignes espacées de 0,55 à 0,60 m. C'est entre ces deux fissures que se situe la majeure partie du décor. On y rencontre une densité importante de traits plus ou moins bien conservés ; il ne reste, par endroits, que des fonds de traits. Certains tracés, dans des zones peu étendues, ont disparu. Les incisions sont très fines, de section angulaire le plus souvent asymétrique ; les sections curvilignes sont rares. Les tracés sont souvent réalisés en incisions reprises pour en préciser la direction. Le raclage a également été utilisé pour quelques figures.

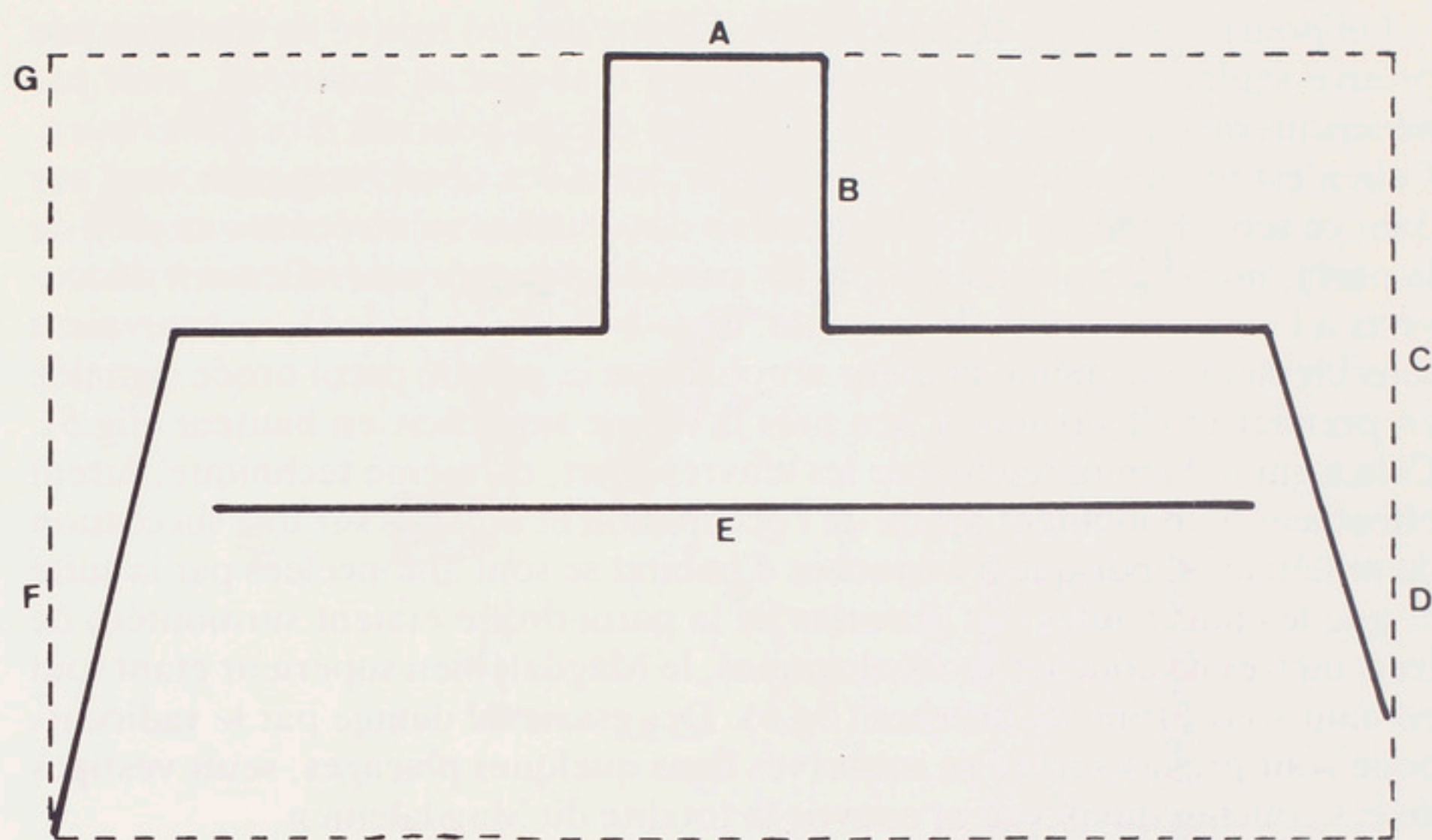


Fig. 11. Module-type des signes de la Grotte du Placard par calcul de la moyenne des indices. A : L bande / L rectangle = 4,75. B : H totale / H rectangle = 2,84. C : H totale / H bande = 4,40. D : H totale / L appendice = 1,92. E : L totale / L bande = 1,32. F : H totale / L appendice = 1,48. G : L totale / H totale = 1,72.



Fig. 12. Grotte du Placard. Signe n° 1. Relevé V. Feruglio.

Précisons que les nombreuses fissures n'ont pas gêné l'artiste, il n'a que rarement placé ses figures sur une plage lisse.

Les figures rencontrées pour l'heure, à ce stade de l'étude, sont, pour les plus complètes, des chevaux et des signes. Il s'y ajoute une ramure de cervidé, une tête incomplète de bouquetin, un animal complet mais indéterminé, des arrières-trains indéterminés, une encochure en lyre et de nombreux faisceaux de traits.

Les comparaisons techniques sont difficiles à faire entre les figures animales et les signes ; les figures animales nécessitent un tracé souple et maîtrisé, les signes sont formés d'incisions rectilignes et moins ordonnées. Il se dégage, malgré tout, une certaine homogénéité de l'ensemble, tant au niveau de l'organisation que du tracé.

La finesse des gravures est un trait commun à tous les éléments du panneau. Le raclage a parfois été utilisé pour quelques figures et quelques signes.

DESCRIPTION DES SIGNES

Signe n° 1 (L : 25,8 cm. H : 17,4 cm.) (fig. 12 et 13)

Le rectangle vertical est formé de huit incisions profondes à section angulaire asymétrique, asymétrie ouverte sur le côté droit, résultat probable de l'inclinaison de l'outil tenu par la main droite. Les incisions délimitant les bords sont plus profondes et plus longues. Elles ont peut-être été tracées en premier, afin de circonscrire la zone du rectangle puis de la remplir de traits plus courts.

Les stries horizontales et celles des deux appendices sont plus fines et moins affirmées.

Le tracé commence par le rectangle vertical, auquel on a ajouté la bande horizontale et enfin les deux appendices.

Notons que le tracé est plus affirmé sur les traits verticaux, ils sont plus longs alors que les stries horizontales sont plus courtes, comme si la direction à maintenir et la forme requéraient plus d'attention.

Chaque élément de ce signe est bien distinct de l'autre. Ils sont au nombre de quatre. Les changements de direction existent par l'ajout d'un autre élément et non par le tracé lui-même. Les ajouts se font par superposition.

Ce signe est placé sur une protubérance, c'est le plus complet et le plus affirmé dans son tracé. Il est seul et domine tous les autres au-dessus de la fissure supérieure.

Signe n° 2 (L : 27,1 cm. H : 12,8 cm) (fig. 14)

Ce signe est altéré dans ses lignes horizontales. Cette zone a subi l'érosion d'une coulée d'argile qui a détruit le support, oblitérant toute gravure, à l'exception des bords extrêmes de la coulée où les stries verticales semblent avoir mieux résisté à l'altération que les stries horizontales. Ce signe devait être complet à l'origine.

Il semble que l'on puisse rattacher à ce signe un troisième appendice central sous le rectangle vertical fait de deux lignes légèrement incurvées. Ce serait une variante du signe de base par ajout d'un cinquième élément.

L'appendice gauche pourrait être prolongé par une longue bande délimitée par deux lignes parallèles et courbes, mais nous n'en sommes pas certains.

Il n'y a pas de figures en association avec ce signe.



Fig. 13. Grotte du Placard. Signe n° 1. *Cliché L. Duport.*



Fig. 14. Grotte du Placard. Signe n° 2. *Relevé V. Feruglio.*

Signe n° 3 (L : 62,8 cm. H : 28 cm) (fig. 15 et 16)

C'est le plus grand signe de ce panneau. Il est tracé en incisions très fines notamment pour la partie horizontale. Le rectangle vertical est réalisé de façon soignée. Les espacements de traits sont relativement réguliers. Ils traduisent une certaine application plutôt qu'un geste syncopé de type spontané. Les incisions des bords sont ici aussi un peu plus affirmées que celles du centre.

De part et d'autre du rectangle se rajoutent deux sortes de "bras" ou appendices latéraux rappelant un signe tectiforme de la Mouthe dit "La Hutte".

La bande horizontale est ici incurvée en son centre et exécutée en incisions courtes et fines.

La gravure des appendices est un peu plus profonde, en particulier pour celui de droite sur sa ligne externe. Notons que c'est à cet endroit que le signe rencontre l'arrière-train d'un animal indéterminé tourné vers la droite.

Une ramure de cervidé et un arrière-train d'animal indéterminé sont en association avec ce signe.

Signe n° 4 (L : 28,5 cm. H : 19 cm) (fig 17 et 19 (haut))

Comme pour les autres signes, les tracés verticaux sont plus longs et plus profonds que les tracés horizontaux plus hésitants et plus fins. Ce signe est incomplet. On ne distingue pas l'appendice gauche en son entier ; la zone semble être altérée. L'appendice droit est en partie matérialisé par un raclage assez large. Le cheval avec lequel le signe est en association directe est réalisé de la même façon. Cela crée un léger relief et un contraste, la roche ressortant plus claire à cet endroit.

Ce signe a été gravé sur un cheval complet tourné vers la droite et très soigneusement gravé.

Signe n° 5 (L partielle : 22,8 cm. H : 20 cm) (fig.20)

Ce signe est incomplet en raison de l'oblitération de sa partie gauche par altération (il n'existe aucun autre trait dans cette zone).

Les stries, ici encore, sont plus larges et la section angulaire asymétrique lorsqu'elles sont verticales. Ce signe n'est pas très large mais l'appendice droit est long et réalisé en un sillon large d'environ 1 cm à l'intérieur duquel on note de très fines stries, traces laissées par l'outil au moment du raclage.

Un cheval tourné vers la droite et une tête inachevée de bouquetin paraissent associés à ce signe.

Signe n° 6 (L : 38,5 cm. H : 31 cm) (fig. 15 et 18)

Ce signe très "fourni" a une composition un peu différente. Il est tout d'abord légèrement oblique, alors que les autres se présentent dans une position relativement horizontale.

Le rectangle vertical et la bande horizontale sont superposés ; la partie supérieure est peut-être altérée (absence de trait dans cette zone), mais le rectangle dépasse les stries horizontales dans la partie inférieure. Il semble, en fait, qu'un second bloc de longueur égale prolonge ce rectangle.

Les incisions horizontales gravées après le rectangle vertical (ainsi que nous l'avons déjà noté dans le signe n° 1) sont bien plus longues et marquées que les autres signes ; est-ce l'obliquité du signe qui a donné plus de souplesse à la main de l'artiste ?

Les appendices sont relativement allongés, surtout le gauche ; ainsi, les trois appendices se trouvent finir sur une même horizontale.

Notons l'angle droit du signe qui n'a pas été achevé, devant pour ce faire chevaucher une fissure, accident de support qui n'a pas ailleurs gêné l'artiste.



Fig. 15. Grotte du Placard. Signes n^{os} 3 (en haut) et 6 (en bas). Relevé V. Feruglio.

Signe n^o 7 (L partielle : 22,2 cm. H : 15,5 cm) (fig. 19)

Signe très incomplet, conçu comme tel car la zone ne semble pas être altérée. Le rectangle vertical est très bien indiqué, les autres éléments sont plus discrets et peu proportionnés.

Le rectangle est fait de huit traits profonds de section angulaire asymétrique, entre lesquels s'insèrent de fines stries peu profondes et courtes.

Conclusion :

Ces signes sont donc dans leur forme basale formés de quatre éléments, dont l'ordre de traçage est le suivant : le rectangle vertical, la bande horizontale et les deux appendices sous-jacents. Les éléments stables semblent être : la bande horizontale et le rectangle vertical qui lui est perpendiculaire. Les appendices sous-jacents varient, ils sont de longueur inégale et plus ou moins divergents. Le plus souvent ils sont appointés.

Il existe des ajouts à la structure de départ. On rencontre le cas du plus grand signe où, sur le rectangle supérieur, se rajoutent sur les côtés des sortes



Fig. 16. Grotte du Placard. Signe n° 3 (détail). *Relevé V. Feruglio.*

de “bras”, gravés d’un trait courbe et profond et très souple contrairement au reste du tracé.

On peut également considérer comme élément supplémentaire, mais sans toutefois l’affirmer de façon sûre, l’appendice sous-jacent au milieu du signe qui peut être tracé de deux traits convergents (n° 2) ou de même épaisseur que le rectangle supérieur (n° 6).

Les modules sont assez proches, sauf les n° 3 et 6 qui s’en distinguent, notamment le n° 3 qui est d’une grandeur exceptionnelle.

Nous avons pu établir, par calcul des moyennes, un module type (fig. 11).

Remarquons que l’épaisseur de la bande horizontale est constante quelle que soit la taille du signe. Les appendices droits sont plus courts que les gauches (mais nous ne possédons que trois gauches).

Le rectangle vertical est situé au milieu de la bande horizontale, il est intéressant de noter qu’il est tracé en premier, alors que notre logique imposerait de tracer d’abord la bande puis de placer le rectangle en son milieu.

Ce signe trahit une certaine sensibilité à la symétrie et à l’horizontalité.

La section des incisions est le plus souvent angulaire asymétrique. Les stries verticales sont toujours plus affirmées que celles horizontales, le geste a plus de puissance lorsqu’il est dirigé du haut vers le bas. Les incisions des



Fig. 17. Grotte du Placard. Signe n° 4 superposé à un cheval. *Cliché L. Duport.*



Fig. 18. Grotte du Placard. Signe n° 6. *Cliché L. Duport.*



Fig. 19. Grotte du Placard. Signes n^{os} 4 (*en haut*) et 7 (*en bas*). Relevé V. Feruglio. Deux lectures différentes sont possibles de ces signes selon que l'on intègre ou non certains traits.



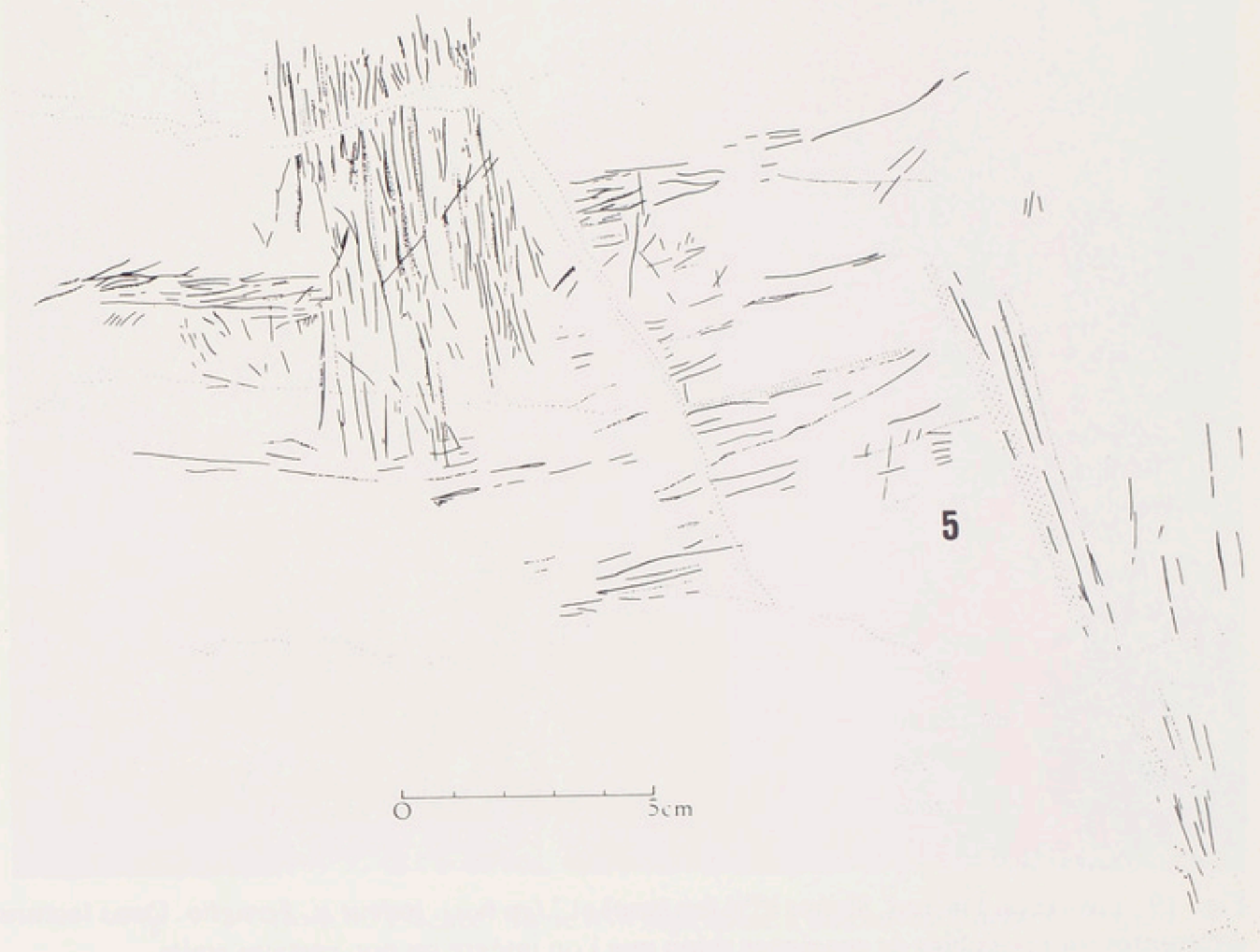
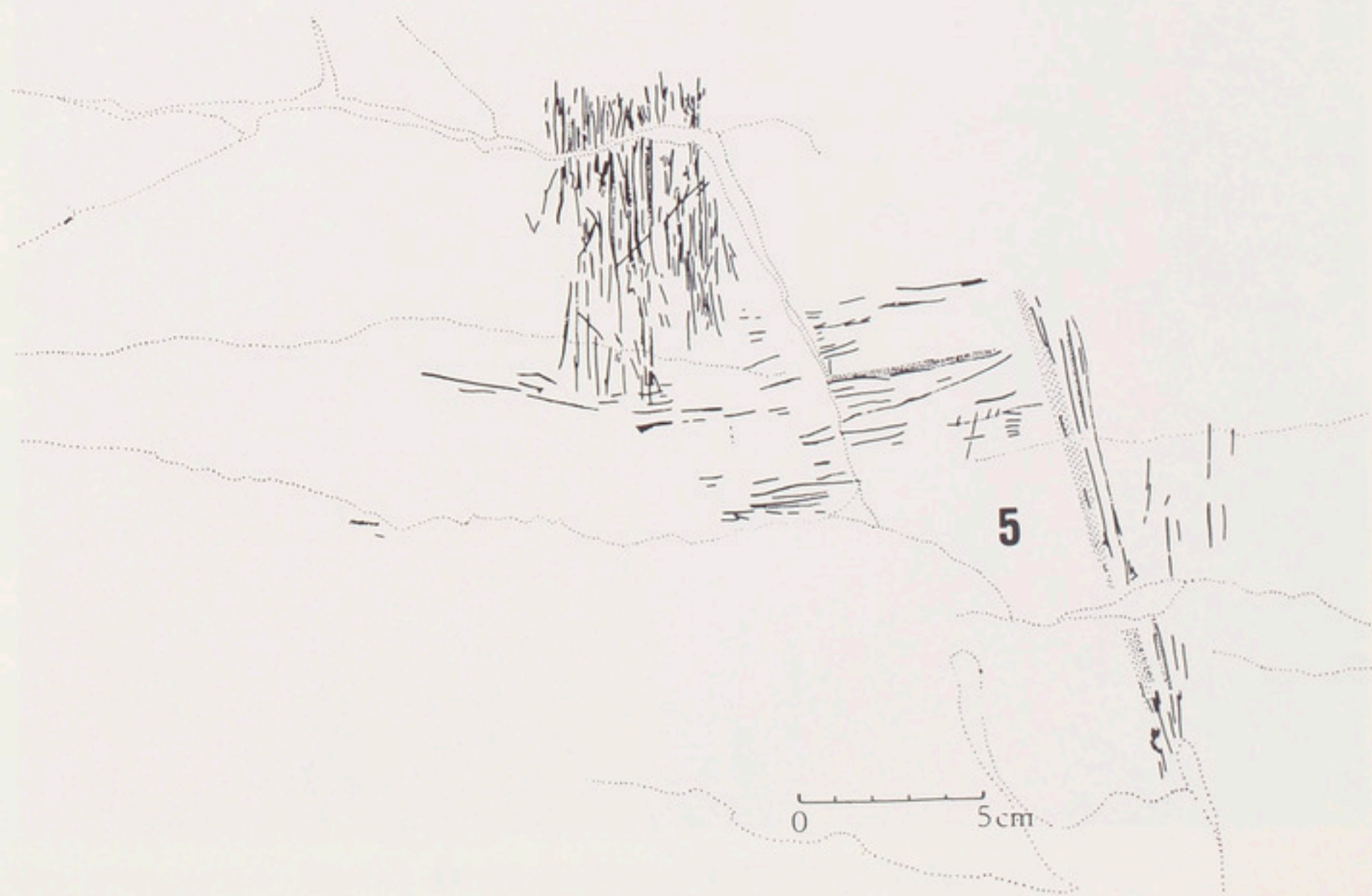


Fig. 20. Grotte du Placard. Signe n° 5. *Relevé V. Feruglio*. Dans ce cas également, deux lectures sont possibles.



bandes horizontales sont plus courtes et comme plus hésitantes : l'artiste avait à maintenir une direction peu commode parce qu'horizontale et respecter une longueur afin que le rectangle se trouve au milieu ; le geste ne pouvait donc pas être large et spontané.

Disposition dans l'espace

La disposition dans l'espace de ces signes ne peut être étudiée en détail, le panneau étant pour l'heure probablement incomplet. Toutefois, nous pouvons constater qu'ils se situent tous entre les deux fissures longitudinales qui barrent la paroi, là où se concentrent les figures animales (fig. 10). Ils sont disposés sur deux lignes : n° 2, n° 3, n° 4 sur un registre supérieur, n° 5, n° 6, n° 7 sur un registre inférieur. Il n'en va pas de même pour les figures animales.

Le signe excentré est situé au-dessus de la fissure supérieure. C'est le plus achevé et le plus profondément inscrit.

Les associations

Nous trouvons une association directe avec un cheval très détaillé tracé avant et deux associations secondaires avec un cheval, une ramure de cervidé imposante, une tête inachevée de bouquetin, un animal entier indéterminé et un arrière-train indéterminé.

Les signes semblent avoir leur espace réservé dans la composition. Leur réalisation étant très "destructrice" du support, l'artiste ne les inscrira pas sur une figure existante, et n'en gravera pas dessus. A l'endroit des superpositions, toujours aux extrémités (fig. 10, n° 3), les incisions sont davantage clairsemées. Les représentations superposées demeurent visibles même si le sujet supérieur est formé d'incisions très rapprochées.

Le seul signe gravé volontairement en superposition complète l'a été sur une représentation de cheval raclée en relief et très détaillée, donc demeurant toujours bien visible (n° 4, cf fig. 17).

LE PLACARD ET LES GROTTES QUERCINOISES : COMPARAISONS ET CONSEQUENCES

A propos des signes du Placard, trois faits certains sont établis, dont il s'agira d'établir les conséquences :

- ils sont identiques aux signes depuis longtemps connus dans les deux grottes du Lot, à Pech-Merle et à Cougnac ;
- la répartition géographique de ce type de signe s'étend considérablement, puisque le Placard se trouve à 165 km à vol d'oiseau de Pech-Merle ;
- les signes du Placard sont bien datés du Solutrénien, au minimum du Solutrénien supérieur, non plus par les critères stylistiques mais par des faits archéologiques (position de la paroi gravée par rapport aux couches en place ; présence d'un gros fragment de paroi gravée entre deux couches solutréennes).

1) *Identité avec les signes de Pech-Merle et de Cougnac.*

Elle ressort à l'évidence de leur comparaison. Dans tous les cas, nous avons à faire à des signes complexes formés par un axe épais sensiblement horizon-

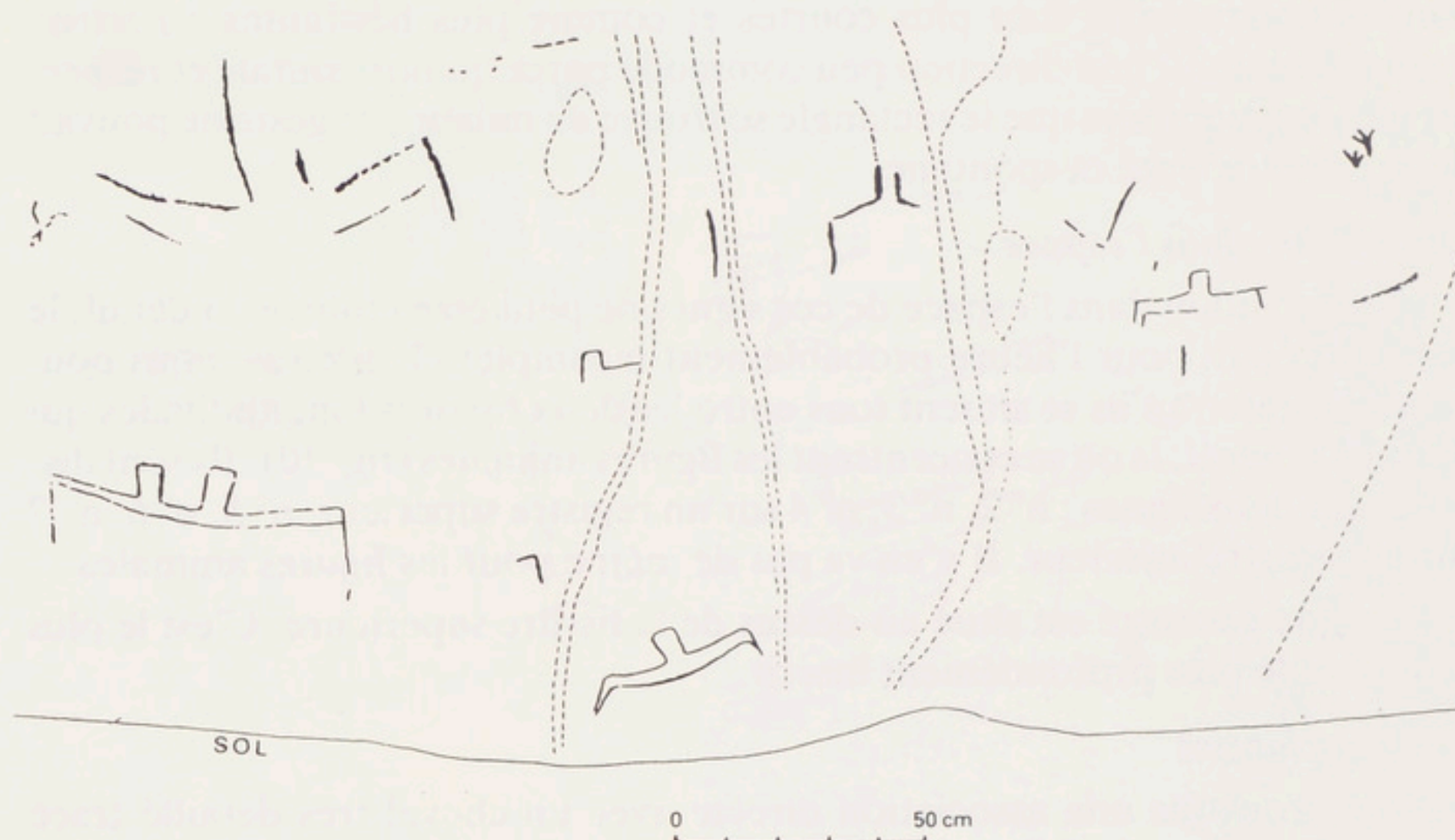


Fig. 21. Les signes de type Placard connus à Cougnac (Lot). D'après Lorblanchet, 1984, fig. 8, p. 487.

tal ou rectiligne, prolongé vers le bas à ses extrémités par des appendices qui lui sont perpendiculaires, et présentant un autre appendice, plus ou moins rectangulaire, en son milieu, ce dernier dirigé vers le haut.

M. Lorblanchet a décrit ceux du Quercy comme "un assemblage de rectangles horizontaux et verticaux comprenant 8 angles droits lorsqu'ils sont complets et 12 angles droits s'ils possèdent 2 cheminées. Sous une forme diminutive ils peuvent être simplement constitués de 4, 3, 2 ou 1 seul angle droit. On en connaît 11 à Cougnac (dont 4 entiers) et 3 à Pech-Merle (dont 1 entier). Ils n'existent nulle part ailleurs" (1989, p. 15-18).

Des variantes locales existent : appendice supérieur double à Cougnac, signes incomplets de Cougnac (cf à ce sujet A. Leroi-Gourhan, 1978-1979, p. 432-434), "bras" de part et d'autre de l'appendice supérieur (Placard n° 3) et appendice inférieur (Placard n° 2).

Les techniques utilisées diffèrent grandement : gravures du Placard, peinture noire et une gravure à Cougnac, peinture rouge à Pech-Merle. Alors que les signes peints sont matérialisés par le dessin de leurs contours, au Placard il s'agit d'un remplissage. L'artiste aurait fort bien pu, s'il l'avait souhaité, graver d'un seul trait le contour du signe, mais il a choisi de figurer une surface. On ne retrouve pas, non plus, dans les signes peints, la réalisation par juxtaposition des quatre éléments. Enfin, alors que l'horizontalité est une constante dans la disposition de ces signes sur la paroi du Placard, les orientations des signes similaires à Pech-Merle et à Cougnac sont aléatoires.

Les associations constatées diffèrent elles aussi. A Pech-Merle, avec un homme percé de traits, thème également connu à Cougnac (sur un autre panneau) mais absent du Placard (pour le moment du moins...) ; à Cougnac, le



Fig. 22. Le signe de type Placard surmontant "l'homme blessé" de Pech-Merle (Lot). *D'après Lorblanchet, 1984, fig. 10, p. 473.*



Fig. 23. Pseudo-signes peints de type Placard. Grotte de Lascaux. D'après photographies in Vialou, 1979, (haut : fig. 249, p. 246) et Leroi-Gourhan, 1979 (bas : fig. 385, p. 365). Echelles diverses.

panneau des signes est isolé ; au Placard, les signes couvrent tout le panneau gravé complexe à nombreuses figurations animales (surtout des chevaux) et ils sont à la lumière du jour, dans une zone où les hommes ont vécu, contrairement aux grottes profondes sans habitat du Quercy.

Néanmoins, la morphologie de ces signes est suffisamment complexe et typée pour que l'on puisse parler "d'identité à de menues variantes près" (Leroi-Gourhan, 1977-1078, p. 524) et écarter l'hypothèse de convergences. Il en fut ainsi pour Pech-Merle et Cougnac : l'absolue identité de leurs signes et leur originalité furent établies dès la découverte (Méroc et Mazet, 1956) et admises par tous depuis lors.

Ce type de signes fut d'abord uniformément qualifié de *tectiforme* (*op. cit.*). Puis, A. Leroi-Gourhan les classa parmi les *signes pleins* qui "ont pour caractères communs un axe vertical (qui peut se prolonger par le haut et par le bas) et deux expansions latérales" (1977-1978, p. 524), et les appela indifféremment *signes en accolade* (1965, p. 25, 266, etc...), *signes aviformes* (*id.* p. 525 ; 1981, p. 292 ; 1958, p. 313, 317), et même *signes en forme d'"albatros"* (1978). M. Lorblanchet, qui a entrepris l'étude exhaustive de Pech-Merle et de Cougnac, emploie selon les cas les termes de "*tectiformes ou aviformes*" (1989, p. 22) et de "*tectiformes à cheminée*" (1990b, p. 55 ; cf aussi 1984b, p. 470).

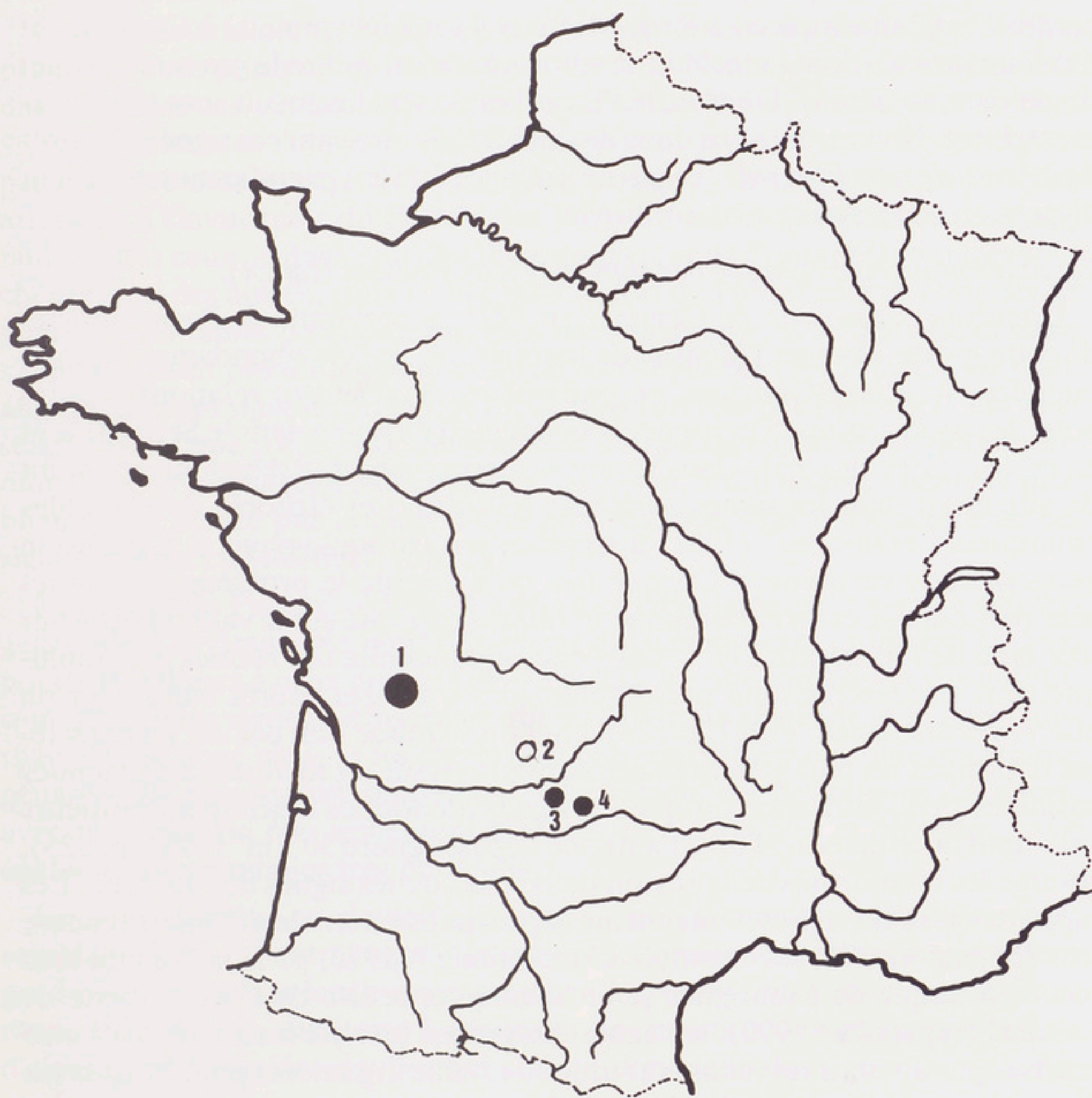


Fig. 24. Répartition des signes de type Placard. 1 : Le Placard. 2 : Lascaux (?). 3 : Cognac. 4 : Pech-Merle.

La multiplicité même de ces appellations prouve bien qu'aucune n'est satisfaisante car leurs rapports morphologiques avec des structures en forme de toit, fussent-elles à cheminée, ou avec des oiseaux sont loin d'être établies.

La grotte du Placard est le site où ces signes sont le mieux représentés, à la fois par le nombre, puisque nous en connaissons déjà 7 exemplaires entiers, contre 1 (et 2 incomplets) à Pech-Merle et 4 (et 7 incomplets) à Cougnac, et par leur variété, dont la technique employée, c'est-à-dire la gravure, permet de préciser les détails. De plus, le Placard est le seul lieu où ils sont objectivement datés. Nous proposons donc de qualifier dorénavant ces signes élaborés de "*signes de type Placard*", ce qui ne préjuge ni de leur signification ni de leur dispersion géographique ou culturelle.

2) *Extension géographique des signes de type Placard* (fig.24).

Depuis la découverte de Cougnac en 1952, la proximité de Pech-Merle et de cette grotte, comme l'identité de leurs signes, ont été abondamment commentées. A. Leroi-Gourhan, en particulier, déduisit des relations étroites entre les deux grottes "l'existence d'une région distincte dans le Style III tout au moins" (1965, p.265). Dans les années qui suivirent, il développa ce point de vue et vit dans les signes pariétaux complexes et élaborés de véritables "marqueurs ethniques" (1981) à signification chronologique et à diffusion géographique restreintes. Chaque fois qu'il aborda le problème, il cita les sites de Cougnac et de Pech-Merle, et fut très explicite sur la valeur à attacher à ce type de représentation : "ces signes répondent à des formes géographiquement circonscrites qui ont dû coïncider avec des entités culturelles ou ethniques distinctes" (1981, p.524). "Si l'on se fonde non pas sur les caractères d'affinités les plus généraux des signes mais sur les identités à de menues variantes près, on s'aperçoit que les signes identiques regroupent plusieurs sites dont la distance de l'un à l'autre ne dépasse guère 50 km" (1981, p. 525), comme les tectiformes de la région des Eyzies ou les signes du Quercy. "Les rapports entre les signes d'une même région permettent de délimiter (encore très sommairement) les contours d'une ethnie" (1978, p. 11). Lors du tout récent colloque de Montignac pour le cinquantième de la découverte de Lascaux (septembre 1990), les signes des grottes lotoises furent cités à 4 ou 5 reprises par divers intervenants et utilisés comme arguments pour insister sur l'importance régionale de l'art paléolithique.

Or, voilà que nos découvertes au Placard étendent le domaine de cette ethnie supposée à 130 km (à vol d'oiseau !) au nord-ouest, au-delà du groupe pariétal périgourdin qui possède ses propres symboles ! Ce fait repose le problème de la valeur, jusqu'ici admise, des signes élaborés en tant que bien propre à des groupes humains particuliers vivant sur un terroir défini.

Nous savions que les objets d'art mobilier et leurs décors de signes pouvaient circuler sur de vastes distances, et A. Leroi-Gourhan leur attribuait en conséquence une valeur culturelle différente de celle des signes pariétaux plus secrets (1977-1978, p. 524-525). Nous savions aussi que des thèmes, des caractères stylistiques omniprésents à telle ou telle époque dans une région, par exemple les Pyrénées ou le Quercy, pouvaient se retrouver à plusieurs

centaines de kilomètres de là, dans l'Ardèche (cf. Combier, 1984, p. 593). Il faut croire que les signes de type Placard ont connu une diffusion du même genre, par influence de région à région, peut-être par le vecteur d'un seul individu ou d'un tout petit groupe, sans que l'on puisse parler, désormais, d'ethnie.

Cette constatation est beaucoup moins surprenante qu'on ne le croirait à première vue, puisque les claviformes de type Niaux sont très exactement dans le même cas. A. Leroi-Gourhan, avec sa lucidité coutumière, avait bien vu le problème et l'obstacle qu'ils présentaient pour sa théorie des signes pariétaux comme marqueurs ethniques, puisque, remarquait-il, si les sites ariégeois à claviformes du Portel, des Trois-Frères et de Niaux (auxquels il faut ajouter ceux, oubliés, du Tuc d'Audoubert et de Fontanet) sont très proches les uns des autres, ceux de la Cullalvera et de Pindal en sont éloignés de plusieurs centaines de kilomètres sans intermédiaires. Il se demandait donc s'il ne s'agissait pas d'un phénomène de convergences (1981, p. 294). Quant aux claviformes signalés en Périgord, là aussi fort loin des Pyrénées, leur présence serait "une trace évidente des liens entre Lascaux et les régions méridionales de l'art pariétal paléolithique" (1979, p. 362), mais là encore le problème était écarté par le biais d'une interrogation "sur le caractère de ces signes comme claviformes" (*op. cit.*).

Les signes du Placard réduisent à néant ce type de doute : aucune convergence n'est envisageable pour des signes aussi complexes et ils sont en tous points identiques à ceux du Lot (fig. 21 et 22). Le phénomène de vaste diffusion de certains signes pleins, pour utiliser la terminologie de A. Leroi-Gourhan, existe donc bien, et les claviformes ne constituent plus une aberration gênante. Ils témoignent simplement de contacts sur de longues distances, avec transmission non seulement d'objets, de techniques et de styles, mais également de symboles très particuliers.

En conséquence, on devrait s'attendre sinon à constater des dispersions semblables pour d'autres signes complexes, comme les tectiformes du Périgord pour lesquels la localisation est jusqu'à présente restreinte (Leroi-Gourhan, 1978, p. 14), du moins à découvrir des jalons géographiques intermédiaires, dans le cas des claviformes comme dans celui des signes de type Placard.

Pour ces derniers, Lascaux pourrait (peut-être ?) remplir cette fonction. Un tectiforme peint en rouge foncé (fig. 23, haut) a été rapproché par D. Vialou de ceux du Quercy : il le qualifie de "tectiforme genre Cougnac" et dit "qu'il s'apparente en effet à des "tectiformes" peints dans certaines cavernes lotoises" (1979, p. 249). La forme de ce signe évoque quelque peu, il est vrai, les signes de type Placard, mais on ne saurait parler d'identité (cf aussi Capdeville, 1985, p. 342).

Cependant, dans la même grotte, les bandes raclées de l'Abside, telles qu'elles ont été relevées par l'Abbé Glory, présentent plusieurs angles droits qui ne sont pas sans rappeler les représentations du Placard (Vialou, 1979, p. 231, Pl. IX n° 182 ; au-dessus du n° 175 ; Pl. IX, p. 230, immédiatement à

gauche du n° 184 ; au-dessous du n° 184), parfois même avec l'appendice supérieur (*id.*, au-dessus et à gauche du n° 185, etc.). Faute de pouvoir reprendre ces relevés effroyablement complexes, on peut évidemment penser qu'il s'agit de recoupements fortuits de bandes distinctes. Il est possible aussi que les embrouillaminis de traits cachent des signes de type Placard que A. Glory n'aurait pas distingués comme tels au relevé. Ce serait à vérifier dans le détail. Pour le moment, nous nous contentons de signaler ces possibilités, sans certitude².

3) *Problèmes chronologiques.*

Si des signes de type Placard existaient bien à Lascaux, hypothèse envisageable mais encore non prouvée, ils seraient datés du Magdalénien ancien, c'est-à-dire vers 15.000 BC (cf à ce sujet *Lascaux inconnu*, 1979), ce qui n'est pas très loin de la fin du Solutrénien mais pose néanmoins le problème de la durée des signes complexes.

A propos des signes de Lascaux, nombreux et divers, A. Leroi-Gourhan s'est interrogé sur leur temps d'utilisation : "Est-il possible de penser que les signes symboliques aient duré, identiques à eux-mêmes, pendant les deux ou trois millénaires marqués par ces différentes phases culturelles ?" (1979, p. 360). Apparemment, il ne croyait pas à une telle perdurance, contraire à son évaluation des signes élaborés comme marqueurs ethniques, puisque, à peu près à la même époque, il estimait que la réalisation des signes de Cougnac et de Pech-Merle pouvait être l'œuvre de "quelques générations (une seule peut-être)" (1978, p. 12). Dès *Préhistoire de l'art occidental*, il leur assignait une valeur chronologique certaine lorsqu'il écrivait : "Le signe en accolade

2. Nous avons demandé à N. Aujoulat (Centre National de Préhistoire, Périgueux) de bien vouloir vérifier les représentations citées. Il a accepté de le faire et nous l'en remercions. D'après ses observations sur les lieux, le tectiforme rouge foncé (fig. 23, haut), relevé par A. Glory et signalé par D. Vialou dans l'Abside, résulte de la superposition de plusieurs figures, dont au moins deux traits verticaux noirs, un signe quadrangulaire gravé et deux barres horizontales brun foncé munie chacune d'un appendice vertical. Il est impossible de dire si ce qui apparaît actuellement est la conséquence fortuite de tracés distincts qui se recoupent et se superposent partiellement ou s'il s'agit d'une figure complétée et refaite par ajouts successifs, la première hypothèse étant cependant la plus plausible.

Quant aux gravures, l'hypothèse de signes de type Placard est moins vraisemblable encore, car la paroi est couverte de grandes bandes raclées qui se recoupent, donnant donc l'illusion de signes angulaires.

N. Aujoulat a en outre attiré notre attention sur une série d'une trentaine de ponctuations immédiatement sous un cheval aux antérieurs manquants à l'entrée du Diverticule Axial. En effet, ces points dessinent une sorte de ligne courbe surmontée d'un appendice vertical (fig. 23, bas), qui n'est pas sans rappeler quelque peu celui des signes que nous étudions. La forte courbure de la ligne, cependant, s'écarte des signes de type Placard, tout comme la taille de cet ensemble (environ 1,60 m), la technique des ponctuations et l'absence de branches descendantes. Dans ce cas, contrairement à Pech-Merle, Cougnac et le Placard, il n'est pas possible de parler de signes *identiques*. Peut-être une réminiscence lointaine ?

est identique à ceux de Cougnac (...), *ce qui date de manière précise*³ les deux grottes l'une par rapport à l'autre" (1965, p. 265 ; cf aussi p. 267).

L'opinion d'A. Leroi-Gourhan est largement partagée. C'est ainsi que les claviformes sont considérés comme un véritable fossile directeur du Magdalénien moyen, au point que leur présence à Lascaux est l'un des arguments majeurs tout récemment utilisés pour étendre vers le bas la chronologie de cette grotte (Lorblanchet, 1990 b, p. 46-48). Or, les récentes analyses de Niaux tendraient à montrer que les claviformes ont pu subsister jusqu'au Magdalénien final (Clottes, Menu, Walter, 1990, p. 189). Dans leur cas, une durée de vie de l'ordre de deux à deux millénaires et demi est donc envisageable, depuis les claviformes de Sainte-Eulalie, datés d'environ 13.200 BC, jusqu'aux plus récents exemplaires de Niaux. Après tout, le symbole de la croix, dans notre civilisation, dure bien depuis près de deux millénaires.

Cependant, les claviformes sont répandus du Périgord aux Asturies, en passant par le Quercy et les Pyrénées, et ils sont connus dans une dizaine de grottes. Il s'agit en outre de signes moins élaborés et moins complexes que ceux que nous étudions ici. Si ces derniers avaient persisté à l'identique pendant plusieurs millénaires on devrait s'attendre à les trouver en des lieux plus nombreux. C'est pourquoi, s'il n'est pas impossible qu'ils aient duré au-delà des quelques générations envisagées par A. Leroi-Gourhan, encore que nous n'en sachions rien à l'heure actuelle, il est fort peu probable qu'ils descendent après 15.000 BC. Cette estimation provisoire tient compte de la possibilité de leur présence, encore très hypothétique, à Lascaux. Cela leur donnerait une durée de vie de deux ou trois millénaires environ. S'il s'avérait que Lascaux ne compte aucun signe de ce type, cette estimation maximale devrait être fortement revue à la baisse, puisque la seule certitude que nous ayons est leur attribution au Solutrén du Placard.

4) *Pech-Merle et Cougnac.*

Quelles conséquences ces observations ont-elles sur la chronologie de Pech-Merle et de Cougnac ?

D'après des critères purement stylistiques, A. Leroi-Gourhan attribuait ces deux grottes à son Style III, qui couvrait tout le Solutrén et le Magdalénien ancien. Dans Pech-Merle, il voyait deux phases, dont la plus récente comprenait la Frise-Noire et les "signes en accolade" qu'il situait "avant le Magdalénien moyen" (1965, p. 266) mais assez près de lui, ce qui ne peut désigner en conséquence qu'un Magdalénien ancien contemporain de Lascaux. Cougnac se rangeait également dans cette seconde phase et était donc également attribuable "à un stade déjà avancé du Magdalénien ancien, antérieur au Magdalénien III" (p. 267).

Jusqu'en 1989 inclusivement, M. Lorblanchet a adopté à la lettre le schéma d'A. Leroi-Gourhan, avec deux phases du Style III à Pech-Merle⁴, la Frise

3. C'est nous qui soulignons.

4. Il a rajouté cependant une troisième phase, du Style IV, pour les seules gravures, ce qui est hors de notre propos et ne sera donc pas discuté ici.

Noire et les "aviformes" étant dans la phase récente, et Cougnac étant identique à celle-ci : "Pech-Merle et Cougnac sont contemporains. Ils définissent la deuxième phase caractérisée par les dessins de mammouths, les figurations humaines et les tectiformes ou aviformes. Cette phase appartiendrait au Solutrén supérieur et au Magdalénien ancien (16.000 à 14.000)" (1989, p. 22). En 1984, il exprimait les mêmes idées, si ce n'est qu'il arrêta alors la date basse à 15.000 BC (p. 472).

Dans deux articles publiés en 1990, le même auteur dénonce l'usage de critères stylistiques pour effectuer des déterminations chronologiques (" il deviendra de plus en plus difficile d'échafauder des chronologies artistiques sur de simples impressions", 1990a, p. 142), tout en réaffirmant l'existence à Pech-Merle des trois phases successives déjà mentionnées, dont la détermination fut et reste très évidemment et par la force des choses uniquement stylistique.

Il envisage l'attribution d'une date radiocarbone obtenue sur un os trouvé dans le sol devant les chevaux ponctués (16.450 $\pm$ 350 BC) à la phase ancienne, qui serait donc due soit à un Solutrén final soit à un Badegoulien ancien (= Magdalénien 0 de F. Bordes). Quant à Cougnac, une datation de charbon pariétal ayant donné 12.350 BC $\pm$ 180 et celle d'un os de renne 13.050 BC $\pm$ 300, ces dates "semblent rajeunir ces décors en les situant au début du Magdalénien moyen et non comme on l'attendait, au Magdalénien ancien" (1990 b, p. 52). M. Lorblanchet se demande cependant "si les figurations animales et humaines et les signes élaborés ont été également exécutés pendant la même période ou s'ils sont plus anciens" (*op.cit.*).

C'est là en effet tout le problème, d'autant que l'auteur voit deux phases dans Cougnac, l'une avec des dessins rouges (la plus ancienne), l'autre avec des dessins noirs, l'intervalle entre les deux étant "délicat à apprécier" (1990 a, p. 97). Les signes de Cougnac sont noirs, mais ils sont isolés sur un panneau sans autre représentation. Feraient-ils donc partie, ou non, d'une phase plus récente ? Rappelons à ce propos que, malgré l'existence de ces deux phases, Cougnac a toujours été considéré comme homogène, par M. Lorblanchet, qui connaît le mieux cette grotte, comme par tous les auteurs. Il estimait d'ailleurs en 1984 qu'il "pourrait s'agir d'une simple rénovation du sanctuaire pendant une période d'utilisation unique plutôt que d'une reprise des décors à des millénaires d'intervalle. *L'homogénéité stylistique de l'ensemble pariétal de Cougnac est évidente*"⁵. (Lorblanchet, 1984 a, p. 487).

Or, les affinités de Cougnac et de Pech-Merle avec la Tête du Lion (Bidon, Ardèche) ont été remarquées (Comber, 1984 a, p. 593 ; 1984 p. 597-598), et les œuvres de cette dernière caverne sont bien datées de 19.700 BC $\pm$ 800, c'est-à-dire d'un Solutrén initial. Même si Cougnac était "un peu plus récent" (*op.cit.*, p. 597), nous sommes loin d'un Magdalénien moyen et la date obtenue dans l'Ardèche se rapproche davantage de celle de Pech-Merle

5. C'est nous qui soulignons.

ou du Solutrén du Placard. J. Combier attribue d'ailleurs les grottes quercinoises au Solutrén (1989, p. 115).

Quelle valeur assigner aux dates obtenues dans le Lot, ou du moins comment peut-on les interpréter ? A Pech-Merle, M. Lorblanchet fit également dater des échantillons prélevés dans le sol devant les chevaux ponctués et devant la Frise noire : ils donnèrent respectivement 9.430 BC $\pm$ 390 et 9.250 BC $\pm$ 800. Estimées trop récentes, sans doute à juste titre, ces dates ne furent jamais prises en considération, alors que celles de Cougnac, nettement plus basses que prévu elles aussi, mais plus "acceptables" ont connu un meilleur sort. Enfin, pourquoi la date la plus ancienne de Pech-Merle (16.450 $\pm$ 350 BC) est-elle attribuée, certes avec prudence (1990 a, p. 139) mais toutefois de façon arbitraire, à la Phase 1 de cette grotte et non pas à la Phase 2 ? La seconde hypothèse, tout aussi légitime (et arbitraire) que la première mettrait la Phase 2 sur le même plan chronologique que le Placard. Rien n'empêcherait même, dans ce cas de figure, que la Phase 1 ait de un à deux millénaires de plus et reste fixée dans les limites du Style III et du Solutrén.

L'attribution incontestable des signes du Placard au Solutrén date pour la première fois ce type de représentation de manière objective et lui assigne une antiquité plus grande qu'il n'était présumé jusqu'alors sur des critères stylistiques. Que les signes des grottes quercinoises soient un peu plus tardifs, si l'on suit les hypothèses d'A. Leroi-Gourhan et de M. Lorblanchet, et par conséquent en dérivent, ne saurait être exclu. Cependant, la spécificité et l'originalité manifestes de ces figures peu répandues empêchent d'envisager une durée trop longue. Si, ailleurs qu'au Placard, elles ne sont pas Solutréennes, ce qui dans le cas du Lot reste à prouver, elles ne sauraient guère dépasser la civilisation qui fait immédiatement suite (c'est-à-dire le Badegoulien ou le Magdalénien II qui peut être partiellement son contemporain) et leur perdurance à Cougnac jusqu'au Magdalénien moyen paraît fort peu probable.

Nous en revenons donc à l'idée originelle de A. Leroi-Gourhan, avec toutefois la possibilité renforcée d'une date plus haute que celle initialement avancée (cf *supra*, 1965, p. 266-267).

CONCLUSION

Grâce aux découvertes de L. Duport et aux travaux qui ont suivi, la grotte du Placard, que l'on croyait finie et entièrement détruite, retrouve donc une nouvelle vie et reste un site de toute première importance à divers égards :

1) La découverte des gravures change la nature de ce qui fut l'un des gisements les plus remarquables du Paléolithique européen, comparable au Castillo, au Mas d'Azil ou à Laugerie-Haute. La présence de panneaux ornés en divers points de la cavité prouve que cet habitat majeur fut également une grotte ornée non moins majeure à un certain moment et pose le problème de la relation entre la décoration pariétale et l'habitat.

2) La mise au jour d'une demi-douzaine de couches en place du Solutrén supérieur est un événement, qui va permettre une étude aussi détaillée que souhaitable de cette civilisation.

3) La datation de l'ensemble pariétal, grâce à la présence d'un gros morceau de paroi ornée entre deux couches du Solutrén supérieur, est un fait exceptionnel. Il l'est d'autant plus qu'il s'agit de Solutrén et que les seules gravures fines solutréennes bien datées, jusqu'à présent, étaient celles de grottes ardéchoises, à l'autre bout de la France.

4) Les signes de type Placard, nombreux et caractéristiques, jusqu'ici seulement connus à Pech-Merle et à Cougnac, possèdent maintenant un état civil certain. Ils prouvent des relations à relativement longue distance et invitent à s'interroger sur les schémas chronologiques proposés en Quercy, ainsi que sur le problème de la plus ou moins grande durée des signes élaborés, sur leur valeur comme marqueurs ethniques, et enfin sur le rôle qui leur était attribué selon qu'ils étaient dessinés dans les grottes profondes ou sur les parois éclairées d'un habitat.

BIBLIOGRAPHIE

- CAPDEVILLE E., 1985. - *Les signes tectiformes dans l'art du Paléolithique supérieur en Europe*. Toulouse, Institut d'Art Préhistorique, Univ. de Toulouse - Le Mirail, Mém. de Maîtrise, 1 vol., 447 p., 142 fig., XXII tabl., 2 cartes.
- CLOTES J., MENU M., WALTER Ph., 1990. - La préparation des peintures magdaléniennes des cavernes ariégeoises. *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, T. 87, n° 6, p. 170-192.
- COMBIER J., 1984 a. - Rhône-Alpes, Ardèche. *L'Art des Cavernes*, Paris, Ministère de la Culture - Imprimerie Nationale, p. 588-594.
- COMBIER J., 1984 b. - Grotte de la Tête-du-Lion. *L'Art des Cavernes*, Paris, Ministère de la Culture - Imprimerie Nationale, p. 595-599.
- COMBIER J., 1989. - A propos de la chronologie de l'art pariétal rhodanien. *L'Art pariétal paléolithique*, Actes du Colloque de Périgueux - Le Thot Nov. 1984, Paris, Ministère de la Culture, p. 115-116.
- DUPORT L., 1989. - *L'homme, l'outil et l'art préhistorique*. La Rochefoucauld, 1 vol., 116 p., fig.
- DUPORT L., 1990. - Historique de la Grotte du Placard (Commune de Vilhonneur, Charente). *A paraître*.
- LEROI-GOURHAN A., 1958. - La fonction des signes dans les sanctuaires paléolithiques. *Bull. Soc. Préhist. Fr.*, LV, n° 5-6, p. 307-321.
- LEROI-GOURHAN A., 1965. - *Préhistoire de l'art occidental*. Paris, Mazenod, 482 p., 804 fig.
- LEROI-GOURHAN A., 1977-1978. - Résumé des cours et travaux. *Annuaire du Collège de France*, 78^e année, p. 523-540.
- LEROI-GOURHAN A., 1978. - Réflexions sur les signes géométriques dans l'art paléolithique. France. Espagne. *Courrier du C.N.R.S.*, hors série n° 27, p. 9-14.

- LEROI-GOURHAN A., 1978-1979. - Résumé des cours et travaux. *Annuaire du Collège de France*, 79^e année, p. 429-451.
- LEROI-GOURHAN A., 1979. - Les animaux et les signes. *Lascaux inconnu*, p. 343-366.
- LEROI-GOURHAN A., 1981. - Les signes pariétaux comme "marqueurs" ethniques. *Altamira Symposium*, p. 289-294.
- LORBLANCHET M., 1984 a. - Grotte de Cougnac. *L'Art des Cavernes*, Paris, Ministère de la Culture - Imprimerie Nationale, p. 483-487.
- LORBLANCHET M., 1984 b. - Grotte de Pech-Merle. *L'Art des Cavernes*, Paris, Ministère de la Culture - Imprimerie Nationale, p. 467-474.
- LORBLANCHET M., 1989. - *Art préhistorique du Quercy*. Toulouse, Ed. Loubatières, Coll. *Terres du Sud*. n° 40, 32 p., fig.
- LORBLANCHET M., 1990 a. - Etude des pigments de grottes ornées paléolithiques du Quercy. *Bull. Soc. Etudes Litt. Sc. et Art. du Lot*, CXI, 2, p. 93-143.
- LORBLANCHET M., 1990 b. - Lascaux et l'art magdalénien. *Dossiers de l'Archéologie*, n° 152, p. 46-61.
- MÉROC L. et MAZET J., 1956. - *Cougnac, grotte peinte*. Stuttgart, W. Kohlhammer Verlag, 72 p., 12 fig. XVI pl. *Préface et Appendice par l'abbé H. Breuil*.
- TABORIN Y. et THIÉBAULT S., 1988. - Placard (grotte du), Vilhonneur, Charente). In A. LEROI-GOURHAN : "*Dictionnaire de la Préhistoire*", P.U.F., p. 839-840.
- VIALOU D., 1979. - Le Passage et l'Abside. *Lascaux inconnu*, p. 191-299.